
SECRETARIAT EXECUTIF

RAPPORT DE MISSION

Washington D.C.

(10 Juillet 2010 – 16 Juillet 2010)

Juillet 2010

SOMMAIRE

Introduction	3
1- Rencontre entre les délégations ivoirienne, ghanéenne et de l'industrie américaine du chocolat (Groupe de Travail Commun)	3
2- Quatrième réunion consultative annuelle de l'Université de Tulane.....	4
3- Rencontre entre les délégations ivoirienne et ghanéenne	5
4- Réunion organisée par le Département Américain du Travail (USDOL) .	5
5- Audiences du Ministre de la Fonction publique et de l'Emploi	7
Conclusions	8

Introduction

Du 10 Juillet 2010 au 16 Juillet 2010, une délégation conduite par monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi a effectué une mission à Washington D.C aux Etats-Unis d'Amérique. Cette délégation était composée de six (06) personnalités dont les noms suivent :

NOM & PRENOMS	STRUCTURE
GUIRIOULOU Emile	Ministre de la Fonction et de l'Emploi
TOHE Adam Malick	Secrétaire Exécutif SSTE-Certification Cacao
BOLLOU Bi Djéhiffé	DGT au Ministère de la fonction Publique
N'CHO Serge Pacôme	Directeur Technique SSTE-Certification Cacao
SIGUI Mokié Hyacinthe	Directeur du Service Autonome de Lutte contre le Travail des Enfants
ABI Monnet Innocent	Chargé d'Etude au CGFCC - Consultant SSTE

Cette délégation a été soutenue lors de ses différentes rencontres aux Etats-Unis d'Amérique par Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire près les Etats-Unis d'Amérique, monsieur Charles KOFFI et ses collaborateurs.

Au cours de cette mission, la délégation a assisté à plusieurs rencontres et réunions à savoir :

1. la rencontre entre les délégations ivoirienne, ghanéenne et l'industrie américaine du Chocolat (Groupe de Travail Commun) ;
2. la 4^{ème} Réunion consultative annuelle de l'Université de Tulane à Washington ;
3. la rencontre entre les délégations ivoirienne et ghanéenne ;
4. la réunion organisée par le Département Américain du Travail (USDOL) ;
5. les audiences du Ministre de la Fonction publique et de l'Emploi

1- Rencontre entre les délégations ivoirienne, ghanéenne et de l'industrie américaine du chocolat (Groupe de Travail Commun)

Le lundi 12 Juillet 2010 de 09 h 23 min à 12 h 45 min à « Law offices of Kelley Drye » au 3050 K Street Northwest, Washington D.C 20007-5100, la délégation ivoirienne a eu une séance de travail avec les autres délégations membres du Groupe de Travail Commun (Ghana et industrie américaine du chocolat). Cette séance de travail, sollicitée par l'industrie, avait pour objet de réfléchir sur les différents commentaires faits par chacun des membres du Groupe de Travail Commun y compris son secrétariat (Cabinet international VERITE) sur la note conceptuelle de l'USDOL portant sur la lutte contre le travail des enfants dans la cacoculture en Afrique de l'Ouest.

Cette rencontre a permis au groupe de Travail Commun de s'accorder sur les l'attitude à adopter au cours de la rencontre organisée par l'USDOL. Il a donc été recommandé de :

- éviter de prendre des engagements au niveau des questions relevant de la souveraineté des Etats (Taxes au niveau de l'exportation du cacao et réforme de la filière cacao) ;

- Confier les enquêtes nationales aux instituts statistiques nationaux ;
- Retenir une périodicité de 5 ans pour les enquêtes nationales après avoir consulté les instituts de statistiques nationaux respectifs ;
- Exiger la détermination des critères d'évaluation des efforts des gouvernements dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants ;

2- Quatrième réunion consultative annuelle de l'Université de Tulane

Le lundi 12 Juillet 2010 de 13 h 00 min à 17 h 00 min dans les locaux de l'USDOL à Washington D.C, la délégation ivoirienne a pris part à la 4^{ème} réunion consultative de l'Université de Tulane qui a été présidée par Madame **Sandra POLASKI**, Sous-secrétaire d'Etat au Travail pour les Affaires Internationales.

En effet, depuis plus de trois années, l'Université de Tulane mandatée par l'USDOL a évalué l'exécution du protocole Harkin-Engel. Chaque année, elle présente les résultats de ses travaux au cours des réunions qu'elle organise à Abidjan, à Accra et à Washington D.C. Celle de Washington D.C a pour objet de présenter à toutes les parties prenantes les rapports définitifs de ces activités annuelles.

A cette rencontre, nous avons noté la présence des représentants de l'USDOL, du Département d'État des États-Unis, le Gouvernement ivoirien, de l'Industrie du chocolat, de l'OIT, de la société civile, et des enseignants-chercheurs.

Plusieurs présentations ont été soumises à l'attention des participants. Les thèmes étaient les suivants :

- Vision de l'Université de Tulane sur les efforts des Gouvernements en 4 ans ;
- Présentation de l'enquête menée par l'Université de Tulane sur le travail, la migration et le trafic des enfants au Burkina-Faso et au Mali ;
- Recherche sur les interventions contre les pires formes du travail des enfants et le travail forcé des adultes dans le secteur de cacao ;
- Les autres activités de l'Université de Tulane et les critiques des réunions consultatives de l'Université de Tulane à Abidjan et au Ghana.

Chaque présentation était suivie d'échanges. De ces échanges nous pouvons retenir les points suivants :

- Au niveau de la vision de l'Université de Tulane concernant les efforts des deux Gouvernements, il a été recommandé de capitaliser l'ensemble des actions menées dans les zones de production des deux pays quelque soit l'exécutant (Gouvernement, ONG, partenaires au développement ou système des nations-unies) ;
- Concernant le recueil de données sur le trafic, les participants ont conseillé de ne pas considérer les résultats de la méthode non probabiliste pour mesurer l'ampleur du phénomène dans les deux pays ;

- Au niveau des réunions consultatives effectuées dans chaque pays, il a été demandé à l'Université de Tulane de laisser les Gouvernements choisir les participants et de prendre en compte leurs observations avant la réunion de Washington D.C.

3- Rencontre entre les délégations ivoirienne et ghanéenne

A la veille de la réunion organisée par l'USDOL, sur demande de la délégation ivoirienne, une rencontre avec la délégation ghanéenne a eu lieu le lundi 12 Juillet 2010 de 17 h 45 min à 19 h 08 min dans les locaux de l'Ambassade de Côte d'Ivoire près les Etats-Unis d'Amérique sise à Washington D.C. La délégation ghanéenne était conduite par l'honorable **E. T Mensah**, Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales.

Les deux délégations ont décidé de partager leurs points de vue concernant la note conceptuelle proposée par l'USDOL. En plus des recommandations issues de la réunion du Groupe de Travail Commun, les deux délégations ont décidé de :

- mettre en exergue lors des échanges le faible niveau d'investissement de l'industrie américaine du chocolat dans les deux pays ;
- Signaler la diversité des critères de certification du produit qui bouleverse le fonctionnement de la commercialisation interne du cacao ;
- Décrier la prise en charge par le producteur du coût de production supplémentaire dû à la certification du produit exigée par les exportateurs.

4- Réunion organisée par le Département Américain du Travail (USDOL)

Les travaux se sont déroulés du 13 Juillet 2010 au 14 Juillet 2010 dans les locaux de l'USDOL à Washington D.C.

A cette séance de travail nous avons noté la présence des représentants de l'USDOL, du Département d'État des États-Unis, des Gouvernements ivoirien et Ghanéen, de l'Industrie américaine et européenne du chocolat, de l'OIT.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les plusieurs allocutions, notamment celles de :

- Madame **Sandra POLASKI**, Sous Secrétaire d'État au Travail pour les Affaires Internationales ;
- Monsieur **E.T. Mensah**, Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales du Ghana ;
- Monsieur **Emile GUIRIEYOU**, Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi de la République de Côte d'Ivoire ;
- Madame **Rosemary GUTIERREZ**, Chargée des Affaires Législatives au Bureau du Sénateur TOM HARKIN ;
- Monsieur **Eric JACOBSTEIN**, Membre du Staff Technique du Représentant ENGEL ;
- Monsieur **Jeffrey MORGAN**, Directeur du Programme Global Mars, représentant les Industriels du Chocolat.

A suite de la cérémonie d'ouverture, les deux Gouvernements ont fait part des leurs observations sur la note conceptuelle de l'USDOL.

Chacune des délégations du Ghana et de la Côte d'Ivoire a disposé d'une journée consacrée à des discussions sur les enjeux du renforcement de la lutte contre le travail des enfants dans le secteur du cacao. Les échanges ont porté sur les aspects suivants :

- **La collecte des données statistiques**

A la suite des échanges, les participants ont décidé qu'une périodicité de cinq ans était idéale pour les enquêtes nationales afin de tenir compte des contraintes financières liées à cette importante activité. Ces enquêtes doivent être confiées aux instituts de statistiques nationaux. Les participants ont aussi mis l'accent sur l'importance de la mise en place d'un système de suivi communautaire du travail des enfants permettant de recueillir des données susceptibles d'observer l'évolution de la problématique au niveau de chaque communauté. En outre, ce système de suivi communautaire permettra de garantir l'efficacité des efforts de rémédiation.

- **Les lois et les politiques en matière de lutte contre le travail des enfants**

Sur ce point, la délégation ivoirienne, a informé les participants que la Côte d'Ivoire a procédé au renforcement de son cadre juridique et réglementaire en matière de lutte contre le travail des enfants par la ratification de plusieurs conventions telles que les conventions 132 et 138 de l'Organisation Internationale du travail.

En outre, le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi a présenté de façon détaillée le contenu du projet de loi interdisant la traite et les pires formes de travail des enfants qui sera voté par l'Assemblée Nationale.

Au plan institutionnel, il a précisé qu'un Service Autonome chargé de la lutte contre les pires formes de travail des enfants a été créé, par décret présidentiel, au sein du Ministère de la fonction Publique et de l'Emploi.

- **L'éducation et la rémédiation**

Les participants ont reconnu, de manière unanime, que l'éducation est l'une des actions importantes dans la lutte contre le travail des enfants. Ils ont estimé que les efforts dans les domaines de l'éducation et la rémédiation doivent se faire conformément au plan national de lutte contre le travail des enfants dans chaque pays.

La délégation ivoirienne a préconisé la création de centres d'éducation communautaire pour les localités les plus reculées. Elle a aussi proposé la gratuité de l'école et la formation des enseignants.

Il a été demandé à l'industrie d'aider les Gouvernements dans ses efforts d'éducation et de rémédiation conformément au protocole Harkin-Engel.

- **Le niveau de vie des ménages producteurs de cacao**

A ce sujet, la délégation ivoirienne a présenté les efforts du gouvernement pour accroître le revenu des ménages dans les zones de production de cacao en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des producteurs au niveau de la productivité des parcelles, la formation et l'encadrement des paysans. Les participants ont recommandé d'accroître les efforts dans ce sens.

- **L'évaluation et l'analyse de l'impact des efforts**

Les participants ont convenu qu'il faut s'accorder sur les indicateurs d'évaluation et de mesures d'impacts. Il a été recommandé à l'OIT de diffuser ces indicateurs afin de garantir la transparence du processus de certification.

La réunion a exhorté les participants à diffuser les informations sur les meilleures pratiques mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants.

- **Divers**

A la fin des deux jours de travaux, la délégation ivoirienne a été informée par Madame **Sandra POLASKI**, Sous Secrétaire d'Etat au Travail pour les Affaires Internationales que le cacao ivoirien figure sur la liste des produits qui sont le fruit du travail forcé des enfants conformément au décret présidentiel 13126 du 10 septembre 2009. Ce décret liste les biens et produits issus du travail forcé des enfants et leurs pays d'origine. Cette liste a identifié 29 produits de 21 pays dont le cacao pour la Côte d'Ivoire.

Il est reproché à la Côte d'Ivoire le retard dans la mise en œuvre des actions de rémédiation et l'insuffisance d'actions pour éliminer les pires formes de travail des enfants et de travail forcé des adultes dans les plantations de cacao.

Suite à cette annonce, le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi a élevé une vive protestation et dénoncé cette liste dont les critères ne sont pas déterminés et connus d'avance. Il a demandé aux responsables du Département Américain du Travail de lui indiquer les critères qui les ont emmené à inscrire une fois de plus le cacao de la Côte d'Ivoire sur cette liste malgré les efforts réalisés par la Côte d'Ivoire qui, d'ailleurs, ont été reconnus par ceux-ci et la volonté politique affichée du Gouvernement pour combattre les pires formes de travail des enfants.

La délégation ivoirienne dans son ensemble s'est insurgée contre cette pratique qu'elle juge non transparente et a demandé que le cacao de la Côte d'Ivoire soit retiré de cette liste. Elle a souhaité que des critères clairs et précis soient dégagés et connus à l'avance par les pays concernés avant les prochaines publications.

5- Audiences du Ministre de la Fonction publique et de l'Emploi

- **La rencontre avec le Bureau du Sénateur HARKIN**

Elle s'est tenue le jeudi 15 juillet à 10 heures au Senate Office Building avec Madame Rosemary Gutierrez, l'Assistante du Sénateur Tom HARKIN. Le Sénateur Tom HARKIN est le sénateur de l'Etat de IOWA. Il est à l'origine de la menace d'embargo sur le cacao ivoirien depuis le 13 septembre 2001.

Au cours de la rencontre, le Ministre a remercié le Sénateur et son staff pour leur implication active dans les travaux notamment leurs efforts pour convaincre les industriels à financer le futur projet. Il a poursuivi son propos en exprimant son regret de voir le cacao ivoirien reconduit sur la liste des biens et produits qui sont le fruit du travail forcé des enfants conformément au décret présidentiel 13126 du 10 septembre 2009, malgré les efforts qui sont

faits par la Côte d'Ivoire. Le Ministre a sollicité l'appui du Sénateur pour qu'il mette tout en œuvre pour que le cacao ivoirien soit retiré de cette liste.

Par la suite, il a fait le point du processus de sortie de crise au Sénateur et a demandé au Sénateur d'appuyer les efforts de la Côte d'Ivoire.

En retour, Madame Rosemary Gutierrez a, au nom du Sénateur, promis d'appuyer la Côte d'Ivoire pour faire avancer son processus de certification.

○ **La rencontre au Département d'Etat**

Elle a eu lieu le jeudi 15 juillet de 11 heures 30 minutes à 12 heures 35 minutes au Département d'Etat américain.

Au cours de la rencontre, le Ministre a fait un large point du processus électoral aux représentants de l'USDOL. Il a souhaité pouvoir compter sur le soutien du gouvernement américain dans les différentes étapes qui mèneront la Côte d'Ivoire aux élections et surtout l'appui des Etats-Unis d'Amérique auprès du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Le Représentant du Département d'Etat a souhaité l'accélération du processus de sortie de crise pour aboutir à des élections. Il a promis l'appui nécessaire du gouvernement américain dans ce sens.

Conclusions

Au terme de cette mission, nous pouvons retenir les points suivants :

- Les responsables du Département Américain du Travail ont apprécié les efforts faits par la Côte d'Ivoire en matière de lutte contre le travail des enfants et l'ont encouragé à les poursuivre et à les intensifier ;
- Ils ont aussi salué la création du Service Autonome de lutte contre le travail des enfants qui confirme la volonté politique de la Côte d'Ivoire à prendre en charge de manière durable cette question ;
- Ils ont également salué l'adoption par le Gouvernement du projet de loi portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants et souhaité son adoption par l'Assemblée Nationale dans les plus brefs délais ;
- L'Administration américaine se propose de dégager des ressources financières supplémentaires destinées à la mise en œuvre d'une nouvelle plate forme qui fera l'objet d'un accord sur les points fondamentaux qui ont été examinés. Les Etats-Unis d'Amérique vont dégager pour la Côte d'Ivoire pour les cinq années à venir la somme de 5 millions de dollars pour mener des projets qui vont contribuer à réduire les pires formes de travail des enfants dans les plantations de cacao. Les industriels du chocolat sont appelés à dégager cette même somme. Au total, notre pays va bénéficier d'un appui de 10 millions de dollars sur 5 ans ;
- Les différentes interventions auront pour cadre le plan national d'actions contre la traite et les pires formes de travail des enfants ;

- Un comité de validation du projet a été créé. Siègeront pour le compte de la Côte d'Ivoire outre, Monsieur le **Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi**, Monsieur **TOHE Malick**, Secrétaire Exécutif du Projet Certification du processus de production du cacao ;
- Un deuxième comité dit de rédaction du projet a été mis en place. C'est lui qui va définir les axes prioritaires d'intervention du projet. Siègeront dans ce comité pour le compte de la Côte d'Ivoire :
 - o Monsieur **SIGUI MOKIE Hyacinthe**, Directeur du Service Autonome de Lutte contre le Travail des Enfants au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi ;
 - o Monsieur **N'CHO Serge Pacôme**, Directeur Technique du projet SSTE/Certification.

La finalisation du document projet et sa signature entre les parties prenantes se feront le 13 Septembre 2010 à Washington, D.C.